

Procès-verbal de l'assemblée publique  
COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (volet agglomération)  
Le mercredi 18 mai 2022, à 19 h  
Par visioconférence  
[Webdiffusion de l'assemblée en différé](#)

---

## PRÉSENCES

M. Pierre Lessard-Blais, présidence  
M. Alex Bottausci, membre  
Mme Lisa Christensen, membre  
M. Alan DeSousa, membre  
Mme Nathalie Goulet, membre  
M. Benoit Gratton, membre  
M. Sylvain Ouellet, membre  
Mme Anne-Marie Sigouin, membre

## ABSENCES

M. Georges Bourelle, vice-présidence  
M. Laurent Desbois, vice-présidence  
Mme Virginie Journeau, membre  
Mme Vicky Grondin, membre

## PERSONNES INVITÉES

M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances  
Mme Francine Laverdière, directrice, Direction du budget et de la planification financière et fiscale du Service des finances  
M. Gildas Gbaguidi, chef de division, Division de la planification financière et fiscale du Service des finances  
Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale du Service des finances

## Le quorum est atteint.

---

### 1. Ouverture de la séance

Le président de la Commission, M. Pierre Lessard-Blais, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à cette présentation publique du document de consultation prébudgétaire 2023.

Il indique que la séance sera accessible en webdiffusion différée sur le compte YouTube de la Ville de Montréal.

Le président précise les modalités de participation et les dates prévues des séances d'auditions de mémoires. Il mentionne que la date prévue pour adopter les recommandations de la Commission en séance publique est fixée au 5 juillet. Il appartiendra ensuite aux personnes élues membres du comité exécutif d'y donner suite.

Le président invite ses collègues commissaires à se présenter à tour de rôle.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet la proposition d'ordre du jour aux membres de la Commission.

Sur une proposition de M. Alan DeSousa, appuyée par Mme Lisa Christensen, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que proposé.

### 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 19 janvier 2022

Le président invite ses collègues à procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 19 janvier 2022.

Sur une proposition de Mme Anne-Marie Sigouin, appuyée par Mme Nathalie Goulet, le procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

### 4. Présentation du document de consultation Perspectives prébudgétaires 2023 par le Service des finances

Le président explique le déroulement de la soirée. Il cède ensuite la parole aux représentant-es du Service des finances aux fins de présentation du document de consultation sur lequel la population montréalaise est invitée à se prononcer.

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique à la Division de la planification budgétaire et fiscale, procède à la présentation du document de consultation, [Perspectives prébudgétaires 2023](#), disponible sur le site web des commissions permanentes.

Le président remercie les représentant-es du Service des finances pour leur présentation.

## PAUSE

### 4.1. Période de questions et commentaires du public

Le président procède à la lecture des questions et commentaires reçus du public à travers le questionnaire disponible en ligne.

Citoyen / Citoyenne	Questions / Commentaires
M. Pierre Pagé	Le Conseil municipal a-t-il besoin d'une autorisation de Québec pour définir des taux variés selon les valeurs résidentielles, comme il l'a fait pour le secteur non résidentiel? Peut-il de lui-même imposer davantage les propriétaires étrangers non résidents ainsi que les "flippeurs"?
M. Pierre Pagé	Existe-t-il un rôle de perception ou une liste des payeurs de taxes fournissant le nombre et le nom des entreprises propriétaires d'un grand nombre d'immeubles résidentiels et ce, par catégorie? Si oui, peut-on l'obtenir ou le consulter?

M. Gildas Gbaguidi, chef de division, Division de la planification financière et fiscale du Service des finances, répond aux questions de M. Pagé:

- la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir d'imposer des taux variés selon les valeurs résidentielles, non plus que celui d'imposer une fiscalité particulière pour les propriétaires étrangers sur son territoire;
- Il n'existe pas de répertoire ou de registre qui recense ce type d'entreprises et d'immeubles.

#### 4.2. Période de questions et commentaires des membres de la Commission

Le président invite les commissaires qui le souhaitent à prendre la parole.

Commissaires	Questions / Commentaires
M. Sylvain Ouellet	<p>Précise l'information sur le rôle foncier: l'information sur les propriétaires d'immeubles existe, mais elle ne peut pas être compilée et mise à la disposition du public.</p> <p>En référant au tableau présentant les grands principes québécois des sources de financement des dépenses municipales (p. 6 de la présentation), il fait remarquer qu'il manque le concept de l'équité intergénérationnelle, notamment en regard de l'endettement et de l'adaptation aux changements climatiques. Est-il possible de l'ajouter?</p> <p>Réponse du service: la diapositive rappelle les règles sur lesquelles se basent les municipalités dans leur préparation budgétaire; elles doivent se plier à l'encadrement législatif du gouvernement du Québec. La notion de l'équité intergénérationnelle n'entre pas dans la définition de la fiscalité.</p> <p>En référant au graphique "Dépenses pour chaque dollar" (p. 31 de la présentation), il demande s'il est possible de redistribuer les catégories "Paiement au comptant" et "Service de la dette" parmi les autres catégories, mieux connues du grand public. Il donne l'exemple de l'eau et des égouts, dont les actifs sont très élevés.</p> <p>Réponse du service: cette catégorisation est administrative et définie par le gouvernement du Québec. Les actifs sont inscrits au budget d'immobilisation (PDI) et non au budget de fonctionnement.</p>
Mme Anne-Marie Sigouin	<p>Remarque qu'une part substantielle des revenus de la Ville (p. 8 de la présentation) provient de la catégorie « Services rendus et autres revenus », et aimerait connaître ce qui compose cette catégorie.</p> <p>Réponse du service: des activités de commercialisation du service de police, comme la surveillance de chantiers ou d'événements privés; des interventions que la Ville facture auprès d'organismes gouvernementaux ou d'organisations privées et qui sont hors transferts gouvernementaux.</p>
Mme Nathalie Goulet	<p>Fait remarquer que la Ville de Montréal exerce de plus en plus de fonctions qui dépassent la définition classique des services d'une municipalité. La Ville fait face à des réalités sociales spécifiques, comme l'accueil de nouveaux arrivants, l'itinérance ou la cohabitation dans l'espace public, et ne dispose que de peu de moyens pour y répondre correctement. Demande si d'autres villes à l'échelle provinciale et fédérale exercent ces fonctions et si la fiscalité municipale québécoise est comparable sur ces aspects à d'autres villes canadiennes.</p> <p>Réponse du service: Montréal n'est pas la seule métropole canadienne. Toutefois, la structure fiscale diffère d'une province à l'autre et des comparatifs sont donc difficiles à établir.</p>

<p>M. Benoit Gratton</p>	<p>Demande ce qui explique la différence entre Montréal et les municipalités canadiennes en ce qui a trait à la proportion des revenus qui proviennent de la tarification (p. 23 de la présentation): environ 37% pour les municipalités canadiennes, contre 20% pour Montréal.</p> <p>Réponse du service: il existe une différence culturelle historique entre les provinces anglophones et le Québec. Les municipalités québécoises ont moins tendance à tarifer les services. Le principe «utilisateur-payeur» est plus utilisé en Ontario et en Colombie-Britannique, par exemple.</p>
<p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Demande s'il existe des comparables des sources de revenus et de responsabilités d'autres métropoles canadiennes.</p> <p>Invite le service à proposer des pistes de réflexion inspirées d'autres municipalités canadiennes.</p> <p>Réponse du service: il faudra faire la recherche pour répondre précisément à la demande. Les comparatifs sont difficiles à établir puisque les structures fiscales et les responsabilités municipales ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre.</p>
<p>M. Alan DeSousa</p>	<p>Rappelle que la Commission a abordé la question de l'éco-fiscalité lors d'une consultation précédente, et qu'il avait alors soulevé le besoin de revoir le cadre légal en la matière, ainsi que le besoin d'exemples inspirés d'autres municipalités canadiennes.</p> <p>Demande des scénarios pour modéliser les options possibles et les hypothèses, alors que l'inflation est à 6% et risque de rester à ce niveau jusqu'à la fin de l'année.</p>
<p>M. Lisa Christensen</p>	<p>Remarque que la contribution de Montréal à l'économie du Québec est supérieure à son poids démographique (p. 11 de la présentation), et demande si Montréal reçoit sa juste part du gouvernement du Québec en retour.</p> <p>Réponse du service: la «juste part» est un terme qui porte à interprétation. Le service souhaite mettre en évidence les données présentées à la page 11 du document.</p>
<p>M. Sylvain Ouellet</p>	<p>Rappelle que la Ville a accordé un contrat pour l'achat d'un nouveau logiciel pour l'évaluation foncière, et demande si la Ville est en mesure de moduler la taxe foncière en fonction des caractéristiques des bâtiments avant même l'implantation de ce logiciel.</p> <p>Réponse du service: le système actuel date de 30 ans et offre peu de paramétrisations. Le nouveau logiciel de taxation et d'évaluation foncière permettra plus de flexibilité dans les paramètres. Le travail débutera dans les prochaines semaines avec le fournisseur / Le service travaille actuellement à élargir la taxation sur le stationnement, sur le modèle existant déjà au centre-ville. L'inventaire et les données seront disponibles à l'automne.</p>

## 5. Divers

Aucun.

## 6. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance, le président remercie les commissaires, les représentantes et représentants du Service des finances et les personnes ayant suivi les travaux à travers la webdiffusion de la séance, en particulier M. Pierre Pagé de *Montréal pour tous*.

Le président rappelle les modalités de participation citoyenne pour la suite des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 18.

ADOPTÉ LE : 12 août 2022



---

Pierre Lessard-Blais  
Présidence



---

Lydia Atrouche  
Secrétaire recherchiste